

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 11 mars 2024, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENTENCE M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC)

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. En préambule, il tient à féliciter la nomination de M. Jean-Daniel Piot (PS) qui prend ses fonctions à la suite de la démission de Mme Sarah Fuchs-Rota, nouvellement élue au Conseil communal. M. Piot est toutefois excusé ce soir. Par la même occasion, le président tient à souhaiter formellement la bienvenue à Mme Sarah Fuchs-Rota pour sa première séance en sa qualité de conseillère communale.

1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 32 membres

Majorité absolue : 17 voix

Majorité qualifiée : 22 voix

- **Pour AGORA** Thierry Ray.
- **Pour le PLR** Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Florian Dreyer ; Olivier Fahrni ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Daniel Otth ; Blaise Porret ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Nicolas Béranek ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Marie-France Vaucher.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.

Excusés 8 membres Jean-Paul Gattolliat (PLR) ; Naomi Humbert (Les Verts) ; Sokol Mehmetaj (UDC) ; François Oppliger (PS) ; Adrien Pagnier (PLR) ; Jean-Daniel Piot (PS) ; Sergio Santiago (Les Verts) et Florian Stirnemann (AGORA).

Absents 1 membre Laure Pitteloud (PLR) ;



La conseillère et les 4 conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Alexandra Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, MM. Steve Schimmer et Bernard Rosselet, techniciens du son, ainsi que 6 spectateurs et 3 membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024
3. Lettres et pétitions
4. Crédit complémentaire de 70'000 francs pour la réfection du terrain de football des Sugits
5. Crédit de 1'325'000 francs pour les travaux requis par le regroupement du demi-cycle 7-8
6. Classement de la motion interpartis visant à la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024

GED 46988

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à une majorité évidente avec remerciements à son auteur. Le président remercie les questeurs d'être attentifs pour les prochains décomptes.

3. Lettres et pétitions

Aucun courrier n'est parvenu au président.

4. Crédit complémentaire de 70'000 francs pour la réfection du terrain de football des Sugits

GED acg45504 | rcg43901

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports (DCSCS).

Mme Sarah FUCHS-ROTA (cc) relève en préambule, qu'après une semaine de prise de fonction, elle n'arrivera peut-être pas tout à fait à répondre à toutes les questions. Elle en laissera le soin à ses collègues si besoin. Elle enchaîne en rappelant qu'en septembre dernier, le Conseil général a accepté un crédit de 500'000 francs qui permettait de renouveler le tapis synthétique du terrain des Sugits. Le but était de garantir une mise en œuvre à brève échéance pour que les clubs puissent continuer à organiser les matches de compétition. À ce moment-là, le Conseil communal avait proposé de revenir auprès du Législatif pour soumettre une vision plus globale sur l'avenir des clubs et des différents terrains de football communaux. Elle souhaite juste apporter un petit rappel footballistique du Val-de-Travers : c'est le sport le plus pratiqué dans notre région ! Les clubs actifs en championnat sont le FC Fleurier, le FC Couvet et le FC Môtiers. Et depuis la rédaction de ce rapport soumis ce soir, en février dernier, le FC Fleurier et le FC Couvet ont décidé d'unir leurs forces pour créer le FC Val-de-Travers. Quant au Groupement juniors du Val-de-Travers, il réunit à peu près 350 jeunes répartis en 19 équipes, dont quatre féminines, ce qui représente environ 200 matches à domicile par saison. Cela représente 36 semaines d'utilisation par an, et en moyenne 3'200 heures d'utilisation par an ou 90 heures par semaine. Ces chiffres permettent de se rendre compte à quel point les terrains de football sont utilisés.

Les enjeux pour ce rapport sont de donner une vision commune de l'avenir des infrastructures du football, qui relèvent de plusieurs compétences au sein du Conseil communal. Cela concerne, à la fois, l'entretien

et la rénovation des terrains, mais aussi la pratique du football elle-même, la promotion de la santé et du sport, de l'aménagement du territoire et forcément, immanquablement, des finances communales.

Mme Fuchs-Rota poursuit par un petit topo des terrains actuellement utilisés. Tout d'abord, celui des Sugits présentait de l'usure. Le crédit soumis demande un complément de 70'000 francs pour obtenir un terrain de meilleure qualité avec une durée de vie supplémentaire à l'alternative qui avait été retenue au premier abord. Et surtout un meilleur confort de jeu pour les joueurs. Et *in fine*, ce terrain coûtera à terme moins cher que prévu parce qu'il durera plus longtemps. En page 8 du rapport figure l'investissement total qui s'élève à 570'000 francs, avec une charge financière annuelle supplémentaire de 62'700 francs.

Le terrain d'espaceVAL est quant à lui d'excellente qualité. Il a un entretien régulier, il est peu utilisé. Le choix a été fait de garder un terrain en bon état pour avoir une bonne image de marque d'espaceVAL. Mais les coûts d'entretien de ce terrain se montent à environ 40'000 francs annuels, ce qui n'est pas négligeable. En ce qui concerne le terrain de la Léchère, ce dernier démontre des signes d'usure avancée. Un montant de 30'000 francs a été inscrit au budget de fonctionnement pour sa remise en état. Il y a énormément de jeunes qui ont des problématiques de blessures dues à ce vieillissement du terrain.

En page 3 du rapport figure une synthèse des coûts à la charge de la commune. De manière générale, on peut estimer que le passage de l'herbe au synthétique permet tous coûts confondus de faire diminuer ceux-ci de l'ordre d'à peu près 20 %, ce qui est non-négligeable également. La volonté du Conseil communal était vraiment de réfléchir aux enjeux d'aménagement du territoire, et d'avoir une projection financière pour le futur.

La possibilité d'accéder au terrain des Sugits par le sud permettrait de fermer l'entrée nord et d'étendre le parking créé en 2019. Un crédit d'étude de maximum 10'000 francs sera commandé pour élaborer une réflexion plus fine sur les abords du parking et le trafic des rues d'accès. Le terrain d'espaceVAL date de plus de 20 ans. Il est d'excellente qualité mais a des coûts d'entretien importants comme relevé précédemment. Le passage d'un terrain en herbe à du synthétique était estimé à quelque 1,1 million en 2018. Aujourd'hui, ce montant peut être porté à 1,2 million. À cela s'ajoute la construction d'une buvette, ce qui représenterait quand même des coûts importants. En optant pour quelque chose de simple, cela coûterait quelques dizaines de milliers de francs. En faisant quelque chose d'un peu plus important, cela peut varier à des centaines de milliers de francs. Mais le but serait aussi de demander une participation financière des clubs. Le terrain de la Léchère dispose d'une bonne accessibilité multimodale. Il est bien situé. Il a l'avantage de disposer en plus de surfaces supplémentaires d'entraînement. Mais l'inconvénient est qu'il est en plein secteur d'activité économique. Le mettre à disposition prive la commune de terrains intéressants pour les entreprises. Cela vaut donc la peine de réfléchir plus sérieusement à cette problématique au vu de la raréfaction des surfaces économiques. Au cours de la prochaine législature, il sera nécessaire de déterminer ce qu'il convient de faire réellement de ce terrain. Pour un passage au synthétique sur ce terrain, étant donné qu'une rénovation totale est indispensable dans un horizon de cinq à dix ans, cela représenterait un investissement d'au minimum 2 millions de francs. Ce qui n'est pas négligeable. Les réflexions du Conseil communal aboutissent à l'alternative du terrain des Lerreux. En effet, il offre pas mal d'avantages, mais aussi quelques inconvénients. Les coûts d'aménagement seraient certes similaires à ceux de la Léchère, soit à peu près 2 millions de francs. L'intérêt est qu'il est proche de la gare. Des synergies pourraient être intéressantes avec l'école. La place Longereuse est juste à côté. Mais il faudrait aussi approfondir la question de la buvette et analyser la problématique des dangers naturels. Ce sont donc aussi des coûts importants pour le terrain des Lerreux.

Le Conseil général doit se prononcer avant tout sur le crédit complémentaire de 70'000 francs pour le terrain des Sugits. Dans un autre temps, il sera invité à prendre position sur le passage du terrain d'espaceVAL au synthétique. Ce crédit pourrait déjà arriver à l'automne prochain.

Le président cède tout d'abord la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) fait l'intervention suivante : *« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit complémentaire du Conseil Communal, le 12 février dernier.*

Comme il l'avait annoncé en septembre dernier, le Conseil communal présente dans ce nouveau rapport la situation d'ensemble des terrains de football communaux et propose une vision à long terme de l'évolution de celle-ci. Les réflexions ayant pu être affinées, en tenant compte des critères techniques, ce

document intègre également une demande de crédit complémentaire pour la rénovation du terrain des Sugits et une étude relative à des aménagements aux abords de celui-ci. La solution préconisée aujourd'hui présente certes un surcoût, mais une durée de vie allongée de quelques années et répond aux attentes des clubs.

La commission a demandé quel est l'impact écologique d'un terrain synthétique, quant aux granulés notamment. Le Conseil communal a expliqué que les options n'ont pas directement été analysées sous cet angle, mais que le choix actuel du granulé se porte sur un matériau peu volatil ; la dispersion devrait dès lors être faible et les impacts écologiques également. Le bilan écologique des terrains synthétiques est, dans tous les cas, meilleur qu'un terrain en herbe en raison du moindre besoin en arrosage.

La commission a aussi appris que la réutilisation du revêtement de Fleurier sur le terrain de Couvet, évoquée dans le rapport de septembre 2023, a finalement été abandonnée car trop onéreuse.

La commission s'est étonnée que le Conseil communal n'envisage pas de procédure de marchés publics au vu du montant en jeu. Le Conseil communal a confirmé la pertinence de cette remarque et a expliqué que la situation sera étudiée et une procédure sera ouverte si elle s'avère nécessaire.

La commission a proposé de soumettre les clubs à une participation financière. En citant d'autres clubs, comme ceux de lutte ou de tennis qui ont payé leurs infrastructures. Le Conseil communal a répondu que la situation ne peut pas être comparée ; les clubs cités sont propriétaires de leurs infrastructures, or les terrains dont il est ici question sont communaux. Il s'agit également d'avoir une équité de traitement entre les sociétés : ainsi, par exemple, les clubs de gymnastique ne contribuent pas financièrement à l'entretien des salles. Le Conseil communal précise encore que les clubs contribueront cependant au financement de la construction de buvettes. En outre, demander aux clubs de football de financer les terrains nécessiterait de revoir la politique de subventionnement des clubs. Or, ce qui est désormais en place semble cohérent et équilibré aux yeux du Conseil communal.

Satisfaite des réponses apportées par le Conseil communal, la Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement la demande de crédit complémentaire de 70'000 francs pour la réfection du terrain de football des Sugits. »

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. Sébastien BURRI (PLR) prend la parole : *« La demande de crédit supplémentaire de 70'000 francs pour la réfection du terrain de football synthétique des Sugits de Fleurier a animé le PLR. Notre Vallon est constitué par de nombreuses sociétés engagées dans la vie associative et récréative de notre vie locale, tels que les fanfares, le basket, le volley, la gymnastique et bien d'autres. La liste serait bien trop longue et je dépasserais certainement le temps réglementaire ! Nombre de ces sociétés partagent les mêmes infrastructures et réservent leurs tranches horaires en s'acquittant au passage d'une petite taxe. Il n'en est pas de même pour le terrain des Sugits utilisé uniquement par le football. Rapidement, l'attention du PLR s'est orientée vers le soutien équitable envers les sociétés locales de la commune. Il apparaît que l'investissement pour la réfection du terrain de football est totalement à la charge de celle-ci, alors que d'autres sociétés n'ont pas ou qu'un très faible soutien de la collectivité. En effet, si certaines sociétés disposent de leur propre infrastructure et en supportent l'entièreté des charges, il apparaît que ce n'est pas le cas pour le foot.*

Le PLR s'est questionné sur la manière de subventionner ou aider financièrement les associations qui fournissent des efforts et qui augmentent la sensation de bien vivre au Val-de-Travers. Certes, certains clubs sont de grands formateurs de la jeunesse de notre Vallon. Toutefois, il ne nous semble pas juste de traiter différemment certaines sociétés par rapport à d'autres. Nous souhaitons que dans un proche avenir une certaine équité de traitement soit mise en place en élaborant un règlement à ce sujet, avec, si besoin est, l'aide de la Commission des règlements ou par une commission spécifique constituée pour cela.

Actuellement, la circulation aux alentours du terrain des Sugits pose des problèmes aux riverains, notamment en matière de parcage. Il aurait été judicieux de conditionner la réfection du terrain avec une amélioration de la circulation, du parcage et de l'accès à la surface de sport.

Est-il judicieux de rénover le terrain de sport situé au milieu d'un quartier de villas ? Ne serait-il pas temps de prendre un temps de réflexion sur l'implantation des terrains de foot à Val-de-Travers et de définir quel

autre terrain devrait recevoir un revêtement synthétique ? Ce sont ces questions que nous devons nous poser à la veille de la votation sur le plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Travers. N'oublions pas que lorsque celui-ci aura été validé par notre hémicycle, nous serons menottés sur notre champ d'action pour une quinzaine d'années.

Nos questionnements nous ont menés à une interrogation : ne devrions-nous pas apposer ce revêtement synthétique à espaceVAL ? Dans ce cas, tout est question de planification, il faudra prendre en compte que les manifestations telles que Swiss Canyon Trail, les meetings d'athlétisme et autres, se déroulent également sur le terrain d'espaceVAL, qui n'est pas utilisé à sa pleine capacité actuellement. Dans ce cas, qu'en serait-il des équipements sanitaires, vestiaires, buvette et autres en cas de changement d'implantation ? Nombre de questions se posent et celles évoquées ne sont pas exhaustives.

Le PLR reste d'avis que nous avons décidé dans l'urgence lors de l'acceptation du crédit d'un demi-million de francs, suite à la menace de l'ANF, association neuchâteloise de football, de ne plus accepter que les matches de championnat aient lieu sur le terrain des Sugits. Est-il acceptable qu'une association faîtière prenne son club en otage afin d'imposer des investissements à une collectivité publique ? Pour le PLR, ceci est clairement inacceptable.

Bien que le montant final soit porté à 570'000 francs, soit une augmentation de 14 % de crédit supplémentaire, le PLR est d'avis de soutenir cette demande de crédit avec le souhait que les points ci-dessus aient été partagés au sein du Conseil général. »

M. René PERRET (PS) s'exprime à son tour : « *Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs pour sa lisibilité et la qualité des informations fournies. Avant de vous indiquer qu'au terme de la discussion, ce crédit complémentaire sera accepté à l'unanimité par notre groupe, j'aimerais faire trois remarques en suivant la lecture du rapport.*

Tout d'abord, concernant l'avenir du terrain de la Léchère à Couvet. Bien qu'étant un projet pour 2024-2025, la perte d'un terrain historique risque d'être difficile à vivre pour les habitants de Couvet. Nous invitons le Conseil communal à communiquer assez tôt à la population les améliorations pour le jeu que comportera la création d'un terrain de foot synthétique à espaceVAL. Meilleure résistance à l'usure, plus d'heures d'entraînement possibles. Les avantages sont nombreux et nous sommes persuadés qu'ils convaincront la population bien informée.

Deuxièmement, la question de la qualité des granulés. Pourquoi seront-ils choisis en maïs plutôt qu'en liège ? Même si la CGF a répondu un peu. Ce serait intéressant d'avoir l'avis du Conseil communal.

Troisièmement, cette question à propos du parking qui sera étendu au sud du terrain des Sugits. Ne prenons-nous pas de la zone agricole pour construire ce parking ?

Enfin, notre groupe est convaincu de l'importance de disposer de bonnes structures communales pour celles et ceux qui pratiquent un sport, et ici particulièrement le football, notamment les plus de 300 jeunes qui se forment au sein du nouveau FC Val-de-Travers. »

Mme Christiane BARBEY-WEBER (UDC) prend la parole en ces termes : « *Comme nous l'avions déjà dit au mois de septembre dernier, notre groupe soutient le sport. Le football est une belle activité pour nos jeunes. En effet, nous avons été mis au pied du mur pour un crédit de 500'000 francs pour la réfection du terrain des Sugits à Fleurier.*

Aujourd'hui, si on comprend bien, on nous demande 70'000 francs supplémentaires, ce qui nous semble devenir une très mauvaise habitude concernant notre Conseil communal d'obtenir des rallonges à des crédits déjà votés. Nous avons pris connaissance avec un réel intérêt au rapport y référant, mais nous n'adhérons tout simplement pas à ce genre de procédé qui est bien trop souvent utilisé par nos autorités. Nous pensons que la durée de vie allongée ne vaut pas la chandelle par rapport au surcoût. Vous l'aurez compris, le groupe UDC refusera à l'unanimité cette demande de crédit supplémentaire. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) relève que le Conseil communal propose un excellent rapport sur le futur des différents terrains de foot situés sur le territoire communal et lui appartenant. Quant au crédit complémentaire de 70'000 francs demandé pour la réfection du revêtement synthétique du terrain des

Sugits, ce dernier étant tout naturellement nécessaire, il va de soi que le groupe POP l'acceptera sans sourciller.

M. Thierry RAY (AGORA) remercie le Conseil communal pour son rapport. Le groupe AGORA est favorable à cette demande de crédit complémentaire et met ainsi fin au suspense. AGORA est satisfait de constater que le Conseil communal a pris conscience des enjeux sécuritaires que pose le développement d'un terrain de football à côté d'une zone résidentielle. Il parle principalement du terrain des Sugits à Fleurier comme présenté au point 3.3.1 du rapport. Ces enjeux sécuritaires avaient déjà été relevés par son groupe lors du premier crédit octroyé en septembre 2023. Depuis, rien ou presque n'a été fait. Ce sont principalement des incivilités routières de plus en plus fréquentes, particulièrement le long de la rue de la Robella qui longe le terrain de football. Il s'interroge si c'est l'euphorie de la victoire ou la frustration de la défaite qui poussent certains automobilistes à se défouler sur leur pédale de gaz ! Aussi, au-delà d'une prise de conscience, le groupe AGORA demande au Conseil communal que des mesures urgentes soient déployées, même provisoires, sans attendre la réalisation des travaux avant qu'un drame ne se produise.

Mme FUCHS-ROTA (cc) remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil positif. Elle répond au groupe PLR que la volonté du Conseil communal, c'est de ne pas privatiser ces terrains de foot communaux parce que ce sont des biens communaux. Une grande partie de la population pratique le football et il est important de pouvoir entretenir et mettre ces infrastructures à disposition des jeunes de Val-de-Travers. Peut-être que les remarques concernant le rapport et la vision liée à l'aménagement du territoire questionnent. Beaucoup de réponses sont données dans le rapport. Une vraie réflexion a été faite sur l'utilisation des terrains, qui est aussi liée avec le PAL. Peut-être que son collègue, M. Sivignon, voudra rajouter quelque chose à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il s'inscrit clairement dans cette réflexion. Toutes les réflexions menées par rapport aux terrains à disposition sont démontrées dans ce rapport. D'importants investissements ont déjà été consentis sur le terrain des Sugits : la buvette, l'éclairage. Ces investissements ne sont pas amortis. C'est donc aussi pour cette raison que le terrain des Sugits a été choisi. Même si c'est compliqué en termes d'accès, des solutions pourront être amenées et c'est pour cela que ce terrain a été choisi.

Pour la question du maïs, il faut savoir que le liège provient de chêne-liège. Cette variété pousse au Portugal et il y a énormément de demandes à l'heure actuelle pour l'aménagement de terrains de foot avec du liège. Cela engendre également une augmentation des coûts. Les devis avaient été demandés il y a à peu près une année. Entretemps, des nouveaux terrains ont été faits avec du maïs. Il s'agit en fait des déchets de maïs. Cette solution est écologique car ce sont vraiment les chutes de maïs qui sont utilisées, des mini-déchets pour mettre sur les terrains. Ces copeaux de maïs sont produits en France et en Allemagne. Ils sont produits sans OGM et ils sont également beaucoup moins chers que le liège.

À la remarque budgétaire du groupe UDC, de revenir avec un crédit supplémentaire, elle tient à relever que le crédit de 500'000 francs a été présenté dans l'urgence afin de garantir la tenue de matches de championnat. En effet, le groupement n'aurait pas pu continuer ses matches, ce qui aurait été problématique. Elle comprend le mécontentement lié à la prise en otage de l'ANF telle que relevée par les groupes. Elle ne sait pas si l'entretien de ce terrain a manqué, mais ces fonds supplémentaires sont nécessaires. Les coûts se sont affinés ces derniers mois avec des offres différentes obtenues de spécialistes de terrains de foot. La question du maïs s'est posée. Certes, il n'y en a pas beaucoup en Suisse. Mais les résultats sont là, ils se rendent compte que sur le peu d'effet qu'il y a sur ces terrains, ils sont vraiment bien meilleur marché et de meilleure qualité. Donc c'est pour cela que le Conseil communal s'est porté sur ce choix. Cette solution est moins chère à l'acquisition que le liège et aussi à l'entretien annuel. Le maïs est moins volatil. Semblant avoir répondu à l'ensemble des questions, elle laisse la parole à son collègue s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. Éric SIVIGNON (cc) souhaite ajouter un complément par rapport à l'aménagement du territoire. Effectivement, cette problématique a vraiment été prise en compte. Si ce terrain des Sugits devait être affecté à autre chose, il deviendrait de la zone à bâtir. À l'heure actuelle, dans le cadre du PAL, un arrêté du Conseil d'Etat nous contraint à dézoner 44,1 hectares. Cela signifie que si ce terrain de football était transformé en zone d'habitation, cela imposerait de trouver un hectare à dézoner ailleurs, probablement chez des propriétaires privés. C'est une alternative que le Conseil communal souhaite absolument éviter.

Au vu de tous les enjeux qu'il existe entre les terrains de foot et l'affectation du territoire, il paraissait pertinent de pérenniser les Sugits. La buvette, les questions d'aménagement du territoire et au final des investissements qui permettent une stabilité pour les quinze prochaines années, qui correspondent à une échéance avec le PAL. Cette vision à long terme, tant pour les Sugits, la Léchère et les Lerreux. Cette vision demandée par le Conseil général en septembre 2023. Évidemment, ce n'est pas demain que le terrain de la Léchère fermera. Des études doivent être affinées et démontrer qu'un terrain peut être réalisé ailleurs, quelque part dans la commune. A ce stade, la meilleure option existante, c'est les Lerreux. Si des obstacles sont rencontrés d'un point de vue des dangers naturels, notamment en regard des éperons rocheux qui surplombent le terrain actuel, cela imposera de présenter d'autres options.

Le rapport présente les différentes visions, une immédiate avec les suivis envisagés, une dans un deuxième temps avec espaceVAL et une vision à plus long terme visant à définir lequel deviendra le troisième terrain.

En ce qui concerne l'accessibilité du terrain des Sugits et les incivilités relevées, il précise que le parking existant au sud a été aménagé sur du domaine public. Cette surface est propriété communale. Il est donc possible d'y construire des aménagements en lien avec la circulation et le stationnement. Cette bande de terrain en chaille peut être agrandie pour éventuellement augmenter la capacité du parking. L'objectif est de réduire les incivilités décelées au nord du terrain. Il relève que les riverains avaient remonté beaucoup de doléances à ce sujet qui ont été traitées par le groupe circulation. Ces derniers temps, peu de retours ont été enregistrés, peut-être en raison d'une légère baisse de ces problèmes de circulation. Le Conseil communal n'a pas été contacté récemment à ce sujet. Mais il prend note ce soir que la problématique reste importante et elle sera traitée comme précédemment. Des mesures avaient été mises en place, les clubs avaient été rappelés à l'ordre plusieurs fois sur les mesures qu'ils devaient également prendre. La volonté, c'est vraiment d'arriver à la pérennisation de ce terrain, à améliorer le plus possible cette problématique de circulation. Il assure que le Conseil communal est bien conscient de ces enjeux.

Au sujet du passage en synthétique du terrain d'espaceVAL, notamment par rapport aux manifestations et au Swiss Canyon Trail, il indique qu'il n'y a pas du tout d'incompatibilités qui ont été relevées à ce sujet. Ce n'est pas problématique à ce stade. Même les compétitions d'athlétisme qui sont réalisées actuellement sur le terrain pourraient être pérennisées. Typiquement, cela exige de remplacer les javelots avec des pointes adaptées aux terrains synthétiques par exemple, ces équipements existent. En ce qui concerne la création d'un règlement relatif au subventionnement, il explique que c'est un choix politique qui doit être fait. Si le Conseil général souhaite que tout soit remis à plat, c'est possible évidemment. Il faut vraiment être attentif à l'équité entre toutes les associations. Certaines associations doivent par défaut utiliser des salles qui sont très chères parce qu'il n'y a plus d'autres salles disponibles sur la commune, d'autres utilisent des salles très bon marché parce qu'historiquement elles ont ce créneau et que cela fonctionne très bien ainsi. Donc ce sont des subtilités à prendre en compte également. Il précise qu'un concept a été mis en place depuis deux ans maintenant, qui s'appuie vraiment sur le budget que le Conseil général valide chaque année en matière de subventionnement. Cette enveloppe est ventilée en fonction des informations sur les clubs, que ce soit en nombre d'adhérents, en nombre de juniors, en nombre d'heures de prestations que ces clubs peuvent fournir à la société. Ces critères sont utilisés pour répartir le subventionnement. Ce concept est testé depuis une année complète maintenant et il fonctionne à satisfaction. Évidemment, un taux de satisfaction de 100 % ne sera jamais atteint pour ces questions de subventionnement. Il y a toujours des petits détails qui peuvent faire de grandes histoires. Mais à ce stade, les retours sont assez satisfaisants par rapport à cette méthode. S'il est nécessaire d'entreprendre des mesures supplémentaires, le Conseil communal sera bien entendu à l'écoute des propositions et des demandes du Conseil général. M. Sivignon espère avoir répondu au maximum de questions.

Mme FUCHS-ROTA (cc) souhaite juste ajouter quelques compléments sur le terrain d'espaceVAL et son passage au revêtement synthétique, notamment concernant son utilisation pour les besoins d'autres manifestations. Comme l'a relevé M. Sivignon, elle souligne que toutes les manifestations d'envergure, comme le Swiss Canyon Trail ou le BCN Tour par exemple, sont annoncées bien en avance, bien en amont des matches de championnat. Il n'y a donc pas vraiment de problème pour pouvoir aménager les dates et les horaires. Et surtout si le revêtement est changé en synthétique, cela permettra justement d'optimiser son utilisation. Cette solution constitue vraiment un bien pour espaceVAL et n'est pas un point négatif, bien au contraire. Il faut juste que ces éléments soient soit bien coordonnés et bien aménagés. Le but est vraiment de dynamiser cet espace encore plus qu'il ne l'est maintenant car il n'est pas suffisamment utilisé.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis à son vote d'ensemble.

C'est par 27 OUI, contre 4 NON que le Conseil général approuve le crédit complémentaire de 70'000 francs pour la réfection du terrain de football des Sugits, tel que présenté par le Conseil communal.

5. Crédit de 1'325'000 francs pour les travaux requis par le regroupement du demi-cycle 7-8

GED acg39288 | rcg44993

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement (DPJE).

M. Christophe CALAME (cc) rappelle que cette réunification du demi-cycle est sur le tapis depuis un bon nombre d'années maintenant, puisqu'un premier rapport d'information a été validé en 2018. En septembre 2021, le Conseil général acceptait un crédit de quelque 13 millions de francs. En parallèle, la réunification du demi-cycle 7-8 se profilait via la reprise du bâtiment à l'Avenue Daniel-Jeanrichard 4, suite au retrait de l'antenne du Val-de-Travers du lycée Jean-Piaget, répondant ainsi à une recommandation cantonale datant de 2015. Recommandation à laquelle, à ce jour, il n'a finalement pas encore été possible de donner suite. Il y a maintenant un peu plus d'un an que la Commission de gestion et des finances validait la vente de ce bâtiment à l'entreprise Voutilainen, à la condition qu'une alternative viable à ce projet de réunification élaboré en septembre 2021 soit fournie. Depuis lors de nombreuses réflexions ont été menées, de nombreuses options ont été considérées. Celle présentée ce soir correspond, quelque part, au plus petit dénominateur commun en termes de maîtrise des coûts. L'objectif du Conseil communal était de ne pas dépasser le montant de la vente de ce bâtiment, même si comptablement il n'est pas possible de compenser cette nouvelle dépense, ce crédit d'investissement, par le biais de cette recette.

Mais enfin, l'idée était de trouver un investissement qui puisse répondre aux besoins de cette réunification sans dépasser idéalement ce montant de la vente de ce bâtiment. Nous n'y parvenons pas avec les deux projets qui sont présentés ici, puisqu'il s'agit d'un total de 1'325'000 francs. Le premier projet consiste à la rénovation des combles du collège B8 à Fleurier. Les combles du B8 nécessitent une rénovation au niveau énergétique. À ce sujet, il laissera le soin au chef du dicastère des infrastructures d'apporter des compléments. L'idée est d'y créer quatre belles classes dans ce dernier étage. En parallèle, est venue se greffer à ce projet la création d'un ascenseur qui n'était initialement pas prévu dans le but de contenir les coûts au-dessous de ce fameux million de francs lié au bénéfice de la vente. Toutefois, le Conseil communal a jugé pertinent et nécessaire d'installer cet ascenseur, non seulement pour répondre au besoin des personnes à mobilité réduite, mais également aussi pour le confort des utilisateurs de manière générale, des agents d'exploitation ou ne serait-ce que pour l'apport de matériel dans les étages.

La deuxième partie de ce projet est proposée car le fait que les quatre classes prévues au B8 ne résolvent pas totalement le problème. En effet, au dernier étage du collège B8, se situe actuellement une classe de soutien, appelée « la classe Passer'ailles 2 » qui devra être déménagée. Elle utilise aujourd'hui la grande partie ouest de ces combles. Elle prendra place dans les locaux de l'infirmerie qui se trouve au rez-de-chaussée du collège B8, puisque l'infirmerie a, dans l'intervalle, déménagé dans ces nouveaux locaux à Longereuse. Toutefois, il reste encore deux salles de couture utilisant actuellement la partie est des combles. Il est donc nécessaire de relocaliser ces classes. Une de ces salles de couture pourra prendre place dans le collège jaune à Fleurier, étant donné que cette réunification libérera une voire deux salles de classe dans ce collège jaune. Mais il reste encore une salle de couture à localiser. N'ayant pas de solution pour relocaliser cette deuxième salle, le choix s'est porté sur la création d'une salle polyvalente qui permet dans un premier temps d'accueillir ces leçons de couture, et qui puisse, à l'avenir, être utilisée selon d'autres affectations. Par exemple, qu'elle devienne potentiellement une salle de dessin, moyennant quelques adaptations, une salle de chimie ou une salle de physique. C'est une grande salle qui pourra vraiment être utilisée pour de nombreuses affectations à l'avenir, si la couture ne devait pas l'être sur le long terme.

Quoi qu'il en soit, ce projet proposé d'un montant de 585'000 francs devra être réalisé avant le chantier au niveau des combles du B8, puisque pour pouvoir rénover ce dernier étage, il faudra bien évidemment

vite le vider de ses utilisateurs. Et pour pouvoir le vider, il faut simplement avoir un endroit pour déplacer les élèves et leurs enseignants, à savoir une classe appropriée. En résumé et comme expliqué ci-avant, une classe de couture est déménagée au collège jaune, l'autre dans la nouvelle structure à construire, « la classe Passer'ailes 2 » déménage au rez-de-chaussée, laissant ainsi les combles une bonne année scolaire sans utilisation pour pouvoir être transformés. Le Conseil communal est convaincu qu'il s'agit d'une bonne solution, d'une bonne alternative à la vente de ce bâtiment Daniel-Jeanrichard. Il tient à rappeler que l'estimation de la rénovation de cet immeuble avoisinait les 2,5 millions de francs. Dès lors et comparé au projet proposé aujourd'hui, ces coûts auraient été bien plus importants pour notre collectivité. M. Calame ne souhaite pas faire l'affront d'expliquer une nouvelle fois au Conseil général les raisons de réunifier ce demi-cycle 7-8, il tient juste à souligner les besoins en salles de classe en fonction des effectifs comme mentionné dans le rapport qui précise également la séquence dans laquelle les classes ont été déplacées, d'abord sur Couvet, puis seront de retour à Fleurier une fois que ces travaux auront pu être réalisés. M. Calame se tient à disposition pour de plus amples renseignements et laisse son collègue compléter quelque peu s'il le souhaite à ce stade.

M. Yves FATTON (cc) souhaite compléter sur les travaux qui vont être faits au niveau du collège B8. Effectivement, l'idée dans la réflexion du Conseil communal est bien d'utiliser au maximum les bâtiments communaux qui sont à sa disposition, les améliorer aussi quand cela est possible, lorsqu'il y a une obligation au niveau de l'école ou au niveau d'autres affectations. Typiquement, le dernier étage du B8 et une partie de ses combles ne sont pas encore isolés. Il y a trois salles de classe actuellement. Une grande salle qui fait à peu près 80 m² et deux autres salles de couture qui ne sont pas adaptées non plus. L'idée est vraiment de vider l'espace et de pouvoir créer quatre salles, une de surface d'environ 70 m², une à 63 m², une à 68 m² et une à 66 m² et par la même occasion, isoler complètement toute la toiture de ce bâtiment. Une partie avait été érigée en toit froid. Maintenant, l'objectif est aussi d'isoler les appentis qui sont en est et en ouest, puis d'améliorer ces salles de classe avec de l'informatique, avec de l'électricité et des planchers qui correspondent aux standards actuels. Par la même occasion, profiter de poser un ascenseur pour une capacité maximale de six personnes, soit 630 kg, avec des dimensions de 1,10 m x 1,40 m qui permettent le déplacement de palette à l'intérieur pour pouvoir monter du matériel, que ce soit des éléments didactiques pour l'école ou que ce soit des personnes à mobilité réduite.

La cage d'escalier au sud est maintenue car elle servira de sortie de secours en cas de difficultés. Une évacuation des vapeurs et des fumées sera créée dans le couloir, afin de respecter les normes feux. La volonté est de rendre cet étage vraiment agréable à l'utilisation et efficient car à l'heure actuelle, la grande salle est difficilement utilisable et il n'y fait pas toujours chaud dans ce bâtiment parce que l'isolation n'est pas parfaite. Ces travaux vont donc permettre d'avoir quatre salles adaptées pour de l'enseignement, avec un bâtiment remis aux normes et puis surtout également adapté pour les personnes à mobilité réduite.

La deuxième partie de ce rapport correspond à la création d'une salle polyvalente sous le préau qui sera utilisée dans un premier temps pour la couture. Dans le cadre des travaux qui ont été acceptés pour la transformation du bâtiment Longereuse, certaines installations ont aussi été mises en attente, que ce soit l'électricité ou le chauffage, pour éventuellement pouvoir se développer sous le préau et créer de nouvelles infrastructures, soit cette nouvelle salle polyvalente par exemple.

L'idée est de pouvoir travailler sur cet espace tout en maintenant une surface couverte sous le préau. À un moment donné, il a été imaginé d'utiliser toute la surface sous le préau avec l'inconvénient de supprimer toute une partie protégée utilisée lors des récréations. L'avantage du collège JJR est qu'il dispose de nombreux espaces, contrairement au B8 qui lui n'en a que peu à disposition. De ce fait, si la création d'une salle de couture est envisagée dans le hangar à vélos à proximité du collège B8, la problématique est le nombre d'élèves qui seront sur ce site, également la proximité de la rue. Cette alternative oblige aussi d'avoir un projet beaucoup plus global, non seulement sur le bâtiment, mais aussi sur le chauffage, sur les alentours et sur la cour. Ce projet peut être étudié mais il demande une réflexion plus aboutie. Le Conseil communal avait déjà travaillé sur le B8 en se demandant ce qu'il est possible de réaliser pour le valoriser comme par exemple la création d'une nouvelle aile au nord. Toutefois, ce bâtiment est en zone de protection ISOS qui limite les opportunités.

Il n'est donc pas possible de faire n'importe quoi avec ce bâtiment, l'obligation est de rester dans les espaces construits actuellement, éventuellement rajouter un ascenseur qui ne constitue pas une difficulté. Mais augmenter le volume de ce bâtiment, soit latéralement, soit en hauteur, provoquerait de grandes

difficultés tant au niveau de l'emplacement qu'au niveau de la sismique du bâtiment. À l'heure actuelle, les réflexions sont encore ouvertes. Le Conseil communal propose au Conseil général de travailler avec ces deux objets. Soit 585'000 francs sous le JJR et 740'000 francs pour la partie B8 avec la création d'un ascenseur, ce qui permet d'éviter la concentration d'une grande quantité d'élèves sur un même site, mais de les répartir sur ces deux sites. Il rappelle que les transformations apportées au JJR, suite à l'acceptation du crédit de 13,2 millions, offrent un outil important, un véritable pôle qui peut toujours être développé. Des arrêts de bus ont été créés pour améliorer son accessibilité, une bibliothèque a ouvert ses portes. À ce stade, le Conseil communal propose de maintenir les deux objets tels qu'ils sont présentés.

Le président laisse ensuite la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. HIRSCHY (PS) s'exprime en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit du Conseil communal, le 12 février également.*

Le Conseil communal a indiqué qu'en raison des recommandations cantonales visant à optimiser l'enseignement en réunissant les demi-cycles 7-8 dans un même bâtiment, et que compte tenu du fait que le bâtiment Daniel-Jeanrichard 4 à Fleurier a désormais été vendu, le Conseil communal propose de rénover les combles du collège B8 pour y créer des salles de classe et installer un ascenseur, ainsi que de construire une salle de classe polyvalente sous le préau couvert de Longereuse.

La commission s'est tout d'abord soucieuse des aspects liés à la sécurité dans le collège B8. Elle s'est notamment demandé si le collège disposera d'un escalier de secours. Le Conseil communal a expliqué que l'escalier en place sera composé d'un système d'aération et qu'il fera office de voie de fuite. En outre, des garde-corps seront posés sur les fenêtres. Concernant l'ascenseur, la commission a constaté, sur les plans fournis, que celui-ci débouche sur des laboratoires aux 2^{ème} et 3^{ème} étages. Le Conseil communal a confirmé cette observation et a expliqué que cela ne poserait pas de problème, car ces laboratoires pourront être traversés par les personnes nécessitant l'utilisation de l'ascenseur. A noter encore que, même si ce n'est pas très évident sur les plans, l'installation de l'ascenseur ne bloquera pas la sortie nord au rez-de-chaussée du bâtiment.

Également soucieuse des aspects écologiques, la commission s'est demandé si une optimisation énergétique sera effectuée pour les quatre classes sous les combles. Le Conseil communal a expliqué qu'un complément d'isolation sera effectué au niveau de la toiture pour réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Concernant la nouvelle salle de classe polyvalente sous le préau couvert de Longereuse, la commission a bien compris qu'elle est nécessaire en raison du manque de classe, malgré la libération de deux salles au collège jaune dont l'une d'entre elles deviendra une salle de couture. La commission s'est tout de même étonnée du montant sollicité pour une seule classe et a demandé s'il ne serait pas possible d'obtenir d'autres solutions moins onéreuses. Le Conseil communal a répondu que ce devis, qui peut sembler élevé, a fait l'objet de plusieurs vérifications et que la solution proposée a été sélectionnée parce qu'elle était la moins onéreuse de toutes les options considérées. En outre, le Conseil communal a confirmé que le crédit sollicité prend en compte le coût du mobilier.

Consciente que cette demande de crédit est bien moindre que celle qui aurait été nécessaire si le bâtiment Daniel-Jeanrichard 4 avait dû être rénové (environ 2,5 millions de francs) et que le montant sollicité est proche de celui obtenu en vendant ce bâtiment, la commission s'est demandé s'il n'aurait pas été possible de financer l'investissement directement avec la vente. Le Conseil communal et son responsable des finances ont expliqué que ces écritures étant sur des années comptables différentes, cela aurait nécessité la création d'un fond dédié, sans apporter plus d'avantages que le côté symbolique.

Satisfaite des réponses apportées par le Conseil communal, la Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement la demande de crédit de 1'325'000 francs pour la réalisation de travaux sur les bâtiments scolaires B8 et Longereuse en vue de la réunification du demi-cycle 7-8. »

Le président ouvre la discussion générale et cède la parole aux différents groupes.

M. Philippe VAUCHER (POP) fait l'intervention suivante : *« Comme vous le savez, le POP et le PS demandent que ce crédit soit divisé en deux parties pour permettre deux votes séparés. Nous pensons en effet qu'il est judicieux de traiter ces deux crédits individuellement car, même s'ils concernent tous les deux le regroupement du demi-cycle 7-8 à Fleurier, il s'agit de deux bâtiments et deux chantiers distincts. Nous proposons donc de nous prononcer sur le crédit de 740'000 francs pour la mise à niveau du bâtiment B8, puis sur le crédit de 585'000 francs pour la construction d'une salle de couture ou d'une salle polyvalente à Longereuse.*

Nous aimerions que cet amendement, qui a été déposé dans les temps, soit mis au vote. Nous espérons que vous accepterez notre amendement qui nous permettra un débat plus complet, plus ouvert sur ces deux objets. »

Pour la bonne forme, le président rappelle que la discussion porte d'abord sur l'entrée en matière. Et si cette dernière n'est pas combattue, le Conseil général débattera alors formellement de l'amendement. Il poursuit donc le débat d'entrée en matière et laisse la parole aux groupes.

Mme Sylvia SCHÜLE (UDC) prend la parole : *« L'UDC a pris connaissance avec attention du présent rapport dont il remercie les auteurs. Si la rénovation du B8 pour un montant de 740'000 francs n'appelle pas de remarque particulière pour notre groupe, nous resterons plus sceptiques sur la création d'une nouvelle salle de classe à Longereuse pour un montant de 585'000 francs. Cette somme est importante pour une seule salle de classe polyvalente et nous apparaît disproportionnée. Juste pour vous dire, on peut quand même s'acheter une villa avec ça !*

Sur ces considérations, l'UDC rejoindra l'amendement du groupe POP demandant à voter distinctement sur les deux projets. L'article premier et l'article trois du présent arrêté doivent, à notre sens, faire l'objet des deux arrêtés et votes distincts.

En cas d'acceptation de l'amendement, l'UDC acceptera le projet B8, mais refusera celui de Longereuse. En cas de refus de l'amendement et donc en cas de vote global sur ces deux projets, l'UDC les rejettera en bloc. »

M. Olivier FAHRNI (PLR) s'exprime à son tour : *« Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport. Nous ne pouvons que saluer la volonté marquée de continuer la centralisation et la rationalisation de nos surfaces scolaires, y compris en tenant compte des personnes à mobilité réduite. Répondre au défi de l'organisation des différents cycles n'est en effet pas chose aisée et ce projet va donner un peu de flexibilité pour les années à venir.*

Sur un plan comptable, la vente du bâtiment Daniel-Jeanrichard 4, réalisée en 2023, ne peut être directement allouée sur l'année au projet actuel. Mais nous sommes heureux que l'investissement prévu pour l'accueil des 7H et 8H soit inférieure aux premières projections et aux bénéfices retirés de la vente. Cela démontre une volonté de contrôle des coûts et un investissement rigoureux que nous apprécions.

Il s'agit là d'une étape importante pour les élèves de nos écoles. Ils auront maintenant à disposition des locaux adéquats et de qualité pour poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

Nous sommes cependant plus circonspects concernant la construction de la salle de classe à Longereuse, une salle dédiée à la couture pour un coût de plus d'un demi-million de francs. La valeur du point de croix semble connaître une inflation considérable et non maîtrisée. C'est pourquoi le groupe PLR, dans sa majorité, soutiendra le rapport de rénovation du bâtiment B8. Nous laissons le choix à nos membres de décider selon leur bonne conscience en ce qui concerne la salle Longereuse. »

M. Emil MARGOT (PS) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour la rédaction de ce rapport.*

Comme l'a dit mon collègue M. Vaucher, nous proposons donc avec le POP de scinder ce crédit en deux crédits distincts, à savoir de voter sur le crédit de 740'000 francs pour les aménagements du B8 d'abord et ensuite sur le crédit de 585'000 francs pour la création d'une salle sous le préau de Longereuse.

Les raisons de cette demande de séparation des crédits sont les suivantes :

En ce qui concerne le premier crédit de 740'000 francs requis pour des aménagements au B8, nous sommes convaincus que cette proposition fait sens et qu'il faut aller en avant avec cette partie du projet présenté ce soir. Nous accepterons donc ce premier crédit à l'unanimité si d'aventure notre amendement avec le POP était accepté. Nous trouvons que la création de quatre salles de classe supplémentaires sous le toit du B8 tout en assainissant le toit énergétiquement est une bonne option. Nous sommes également convaincus qu'il est important de rendre ce bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite avec la création d'un ascenseur adjacent au bâtiment.

En ce qui concerne les 585'000 francs nécessaires à la création d'une salle de couture supplémentaire sous le préau de Fleurier, le groupe socialiste n'est cette fois pas convaincu par ce projet et désire que le Conseil communal revienne devant le Conseil général avec des options alternatives, raison pour laquelle nous refuserons ce second crédit par une grande majorité.

Si notre amendement est accepté pour scinder ces crédits en deux, voici ici les diverses raisons de notre refus :

Nous pensons, et c'est la raison principale, que l'endroit choisi n'est pas idéal pour rajouter une classe. En effet, celle-ci se trouverait sous le préau, qui se trouve lui-même sous la surface du sol en grande majorité, il faut descendre pour y accéder. La nouvelle classe serait alors « semi-enterrée », ce qui ne nous paraît pas être idéal ni pour les élèves qui y étudient, ni pour les professeurs qui y donnent des cours. Si l'option choisie comporte certes des parois vitrées qui laissent rentrer plus de lumière, l'orientation au nord de la salle de classe ne permet pas un accès à la lumière directe, ce qui est en revanche possible dans la partie sud du collège. Nous ne sommes donc pas convaincus que cette option soit la meilleure, pour un coût qui reste élevé, comme cela a été également mentionné pour la création d'une seule salle de classe !

Nous tenons cependant ici à souligner que nous restons en faveur du regroupement des cycles 7H et 8H sur un seul site. Nous acceptons d'ailleurs sans problème le premier crédit qui permet déjà de résoudre une bonne partie du problème en créant quatre salles de classe supplémentaires au B8.

Notre groupe désire cependant que cette réunification se fasse de la manière la plus optimale possible et avec une vision de développement à long terme des écoles à Fleurier. Dans cet esprit, la deuxième partie du crédit demandé ce soir ne nous convainc donc pas. Au travers de notre refus de cette seconde partie de crédit, nous ne nous opposons pas à toute création de classes supplémentaires dans le futur. Nous demandons au Conseil communal de revenir devant nous avec une étude plus complète du développement de l'école à Fleurier, en tenant compte de l'évolution des effectifs sur le long terme qui tendent à diminuer, sauf erreur. Et en nous proposant plusieurs options à choix sur les possibilités à mettre en œuvre.

Pour finir, le Conseil communal nous a dit qu'il souhaite réaliser ce regroupement le plus rapidement possible. Nous rappelons simplement ici que ce projet est issu d'une recommandation du canton, il n'y a donc pas d'urgence pour la mettre en œuvre dans l'absolu. Si nous devons prendre un peu plus de temps pour cette réunification en ayant une réflexion un peu plus aboutie et plus étayée, nous pensons que cela en vaut la peine.

Pour conclure, le groupe socialiste vous invite donc à soutenir l'amendement du PS et du POP, puis à soutenir le premier crédit de 740'000 francs et à refuser le second crédit de 585'000 francs, en attendant que le Conseil communal revienne vers nous avec des propositions plus adaptées aux besoins. »

M. VAUCHER (POP), dans l'espoir que son amendement soit accepté, souhaite compléter son intervention : « *Nous avons en fait deux argumentaires qui sont distincts pour l'un et l'autre. D'abord, le but. Concernant le collège B8 et après une étude attentive des plans de rénovation, le POP a décidé d'accepter le crédit de 740'000 francs pour la création de quatre salles de classe et la pose d'un ascenseur en façade. Nous relevons pourtant quelques points qui méritent d'être abordés ici :*

- *Pour l'ascenseur, pourquoi utiliser un revêtement en verre ? Un tel revêtement nécessite plus d'entretien, ce qui entraîne un coût plus élevé qu'avec un revêtement opaque. De plus, le verre représente un piège contre lequel les oiseaux viennent s'écraser. Enfin, son empreinte carbone est élevée.*
- *Pourquoi l'ascenseur n'est-il pas centré sur la façade ?*

- *Au vu de l'étroitesse des escaliers intérieurs, ceci n'est pas une question, c'est plutôt une inquiétude, et du fait qu'il n'a pas été prévu d'escalier de secours extérieur, nous pensons qu'en cas d'évacuation, le risque d'accident n'est pas négligeable.*
- *Est-il prévu d'étendre la cour de récréation en interdisant la circulation au sud pendant les périodes d'enseignement ? On retrouve un petit peu les préoccupations que M. Fatton nous a relevées dans son exposé.*

Nous remercions par avance le Conseil communal de ses réponses à nos questions qui ne remettent pas en cause notre acceptation du projet.

En ce qui concerne le projet de Longereuse et après avoir étudié le projet de salle de couture sous le préau couvert, nous nous sommes aussi rendus sur place. Le POP a décidé de refuser ce crédit pour plusieurs raisons :

- *Le coût très élevé (plus d'un demi-million) pour la création d'une seule salle de couture (certes grande).*
- *Le choix des matériaux, chers et avec une forte empreinte carbone, qui fera de cette salle un aquarium dans lequel les élèves seront en vitrine, ce qui n'est pas idéal pour un public d'adolescent-e-s que cette situation peut mettre mal à l'aise.*
- *Le lieu choisi, enterré au nord sous le préau couvert, donc une salle dans laquelle le soleil n'entrera jamais et qui réduirait la taille du préau.*

Nous comprenons bien que ce projet et le projet du B8 sont liés et qu'il faudra trouver pour l'année scolaire 2025-2026 une solution pour cette salle de couture. Mais la version proposée ce soir présente trop d'inconvénients pour que nous l'acceptions.

Nous proposons au Conseil communal d'étudier une autre alternative, à laquelle M. Fatton a d'ailleurs déjà fait allusion, en utilisant le hangar à l'est du collège B8 pour y créer cette salle. On est à peu près à quelques mètres carrés près sur une surface identique. »

M. CALAME (cc) remercie les groupes pour leurs remarques par rapport à ces deux projets et pour l'entrée en matière a priori non combattue pour la rénovation des combles du collège B8. Il relève qu'un certain nombre de remarques ne nécessitent pas forcément de réponse de sa part, notamment celles de la CGF. En ce qui concerne la volonté d'avoir deux votes séparés, il informe que le Conseil communal soutiendra évidemment cette proposition. Le choix d'accepter cet amendement appartient aux membres du Conseil général. Au sujet de la création d'une salle de classe polyvalente à Longereuse, il précise que ce n'est pas un projet que le Conseil communal a sorti lui-même de son chapeau en regardant uniquement le physique du bâtiment, les endroits à disposition. C'est un projet qui a été construit avec les enseignants, par les enseignants ainsi que la direction. Ce sont ces collaborateurs qui ont l'habitude de pratiquer dans ce collège, que ça soit à l'est, à l'ouest, au nord, au sud, dans les parties récréation et autres. Cette problématique de luminosité n'est absolument pas venue sur la table de la part des enseignants concernés. Ils ont eux-mêmes soutenu largement cette proposition. Concernant les remarques par rapport au prix, il conçoit que cela peut paraître élevé.

Il rappelle que, au moment où le projet Longereuse a dû être redimensionné, - car dans sa première analyse des coûts par le bureau Pelati celui-ci s'élevait à 17,8 millions de francs, alors que le Conseil communal avait idéalement pensé s'en sortir avec une douzaine de millions de francs -, à ce moment-là, le choix de supprimer deux salles de classe a été retenu. Maintenant que l'annexe est construite, on peut voir qu'elle est plus basse que le collège. Dans le prolongement du corps principal du bâtiment, dans celle-ci devait se trouver deux salles de classe qui avaient, bon an mal an, une dizaine de mètres carrés chacune de moins que celle qui est proposée dans ce projet. Ces deux salles de classe avaient donc été supprimées pour l'économie de 1,2 million de francs à l'époque. Donc les coûts se rapprochent et sont dans les mêmes eaux, par rapport à une salle pour 585'000 francs. Il relève que si cette économie de 1,2 million n'avait pas été réalisée à ce moment-là, il n'y aurait peut-être pas de débat ce soir pour discuter de cette salle de couture à Longereuse. Ce qui est fait est fait ! Cette économie à l'époque a permis quand même de démarrer sur ces autres projets.

Il explique ensuite que le lieu choisi correspond à une question de compromis par rapport aux buts. Il laissera son collègue répondre sur les questions du choix du verre et du centrage de l'ascenseur sur la façade, de la voie de fuite, etc. La problématique du nombre d'élèves sur ce site est déjà présente avec

quatre classes supplémentaires. Les actuelles salles de couture vont être remplacées par trois classes dans les combles. Des classes de demi-groupe, ce qui représente une douzaine d'élèves par classe, et donc le double, soit 24 élèves plus la classe « Passer'ailes 2 » de 10 élèves. Donc il y a actuellement entre 30 et 35 élèves au dernier étage. Avec quatre classes, on passe à 80. Cela fait longtemps que la question du préau est discutée. Il est vrai qu'en termes de surface, le bâtiment B8 est le collège qui a le plus grand nombre de mètres carrés par élève, de tout le cercle scolaire, mis à part le collège de Longereuse bien entendu. Mais cela reste quand même là où sont accueillis les plus grands élèves, qui ont donc aussi besoin de plus de places que des tout-petits. Donc l'idée de réaménager le hangar à vélo augmenterait encore ces effectifs. En effet, non seulement il y aura 80 élèves de plus au dernier étage, mais encore ceux de la salle de couture supplémentaires qui devront tous être à la pause en même temps, il faudra inévitablement reconsidérer la partie herbeuse de la cour, la circulation alentour, le hangar à vélos.

En effet, il ne sera pas possible de simplement supprimer le hangar à vélos et le remplacer par une salle de couture. Il faudra bien construire un hangar à vélos ailleurs. Cette solution mérite d'être analysée. Le Conseil communal y travaillera si c'est le souhait du Conseil général.

Par rapport à la vision à long terme sur Fleurier, il tient à rappeler que le moment où le Conseil communal a commencé à réfléchir sur ce dossier de réunification, un rapport a été soumis au Conseil général la première fois en juin 2018. Cela fait six ans ! Ce genre de réflexion n'est donc pas sur du court terme. Il confirme qu'il s'agit d'une recommandation cantonale. Et que même si ce n'est qu'une recommandation, elle fait sens. Si ce n'était pas le cas elle ne serait pas mise en œuvre. Simplement, d'un point de vue pédagogique, elle a du sens. L'arrivée au cycle trois est compliquée. La huitième année est une étape difficile. Pouvoir utiliser le même enseignant ou permettre au même enseignant de garder ses élèves pendant deux ans va inévitablement améliorer les conditions de promotion vers la neuvième année.

Il ajoute qu'il y a d'autres cercles scolaires qui emboîtent le pas. À Cescole ou la Grande Béroche, un de ces deux cercles démarre la construction d'un collège tout neuf, justement pour réunifier ces septième et huitième années. Ce n'est pas juste l'idée de bien vouloir répondre à une recommandation cantonale, sortie d'un chapeau, c'est véritablement un besoin que de rassembler ce demi-cycle. La temporalité a été énoncée depuis le début. Le rapport de septembre 2021 est clair, le cercle disposait de cette fenêtre de deux années avec des grands effectifs en septième et huitième années où il n'y avait pas le choix que de les amener sur Couvet pour réussir à donner une salle de classe à tout le monde. « Heureusement » - il souligne « entre guillemets » - que l'an dernier il a été possible de fermer deux classes sur Couvet pour pouvoir les déplacer. Mais une solution à futur, il faudra la trouver ! Alors certes, il est possible de regarder sur le long terme, mais l'analyse des effectifs qui est faite aujourd'hui, elle ne peut pas aller plus loin que l'âge des élèves qui sont nés jusqu'à ce jour. Là est la limite dans les projections qui peuvent être faites. Plus loin est dans le domaine de la boule de cristal, même si entre aujourd'hui et ce qui va se passer au moment où ces élèves arriveront en septième année, beaucoup d'événements et de projets se seront réalisés.

Aujourd'hui, ce sont purement des spéculations. Oui, les effectifs ont tendance à baisser, mais c'est sur l'ensemble du cercle. Ce n'est de loin pas unanime sur chacun des villages. Fleurier et Couvet sont deux villages qui ont des problématiques de places, et ce projet était une solution non seulement pour réunifier ces septième et huitième années, mais aussi pour donner un minimum de dégagement. À savoir qu'une salle de classe vide à Fleurier, ce n'est pas énorme pour pouvoir assumer des variations. Il rappelle que l'arrivée des élèves ukrainiens dans notre cercle a rapporté d'un seul coup entre 20 et 25 élèves de plus. Évidemment, ils sont centralisés au même endroit. Donc s'il n'y a pas la bande passante pour accueillir ce nombre d'élèves, ou s'il y a deux classes qui débordent, il est nécessaire de disposer de deux salles de classe supplémentaires. Si elles n'existent pas, c'est l'enseignement dans les classes qui est mis en danger par rapport au nombre d'élèves et à la problématique des élèves issus de la migration notamment. Voilà ce que peut dire M. Calame en termes de pédagogie. Il laisse son collègue enchaîner sur les matériaux.

M. FATTON (cc) remercie tout d'abord les différents groupes pour l'accueil très favorable, voire l'acceptation du premier crédit de 740'000 francs pour le B8. C'est déjà une toute belle étape. Comme l'a dit son collègue, le Conseil communal est prêt à rediscuter du projet JJR. Il tient quand même à relever quelques bémols par rapport au projet JJR. Sur le montant de 585'000 francs prévu pour ce projet, tel que mentionné dans le rapport, 22'000 francs concernent le mobilier et il y a également 42'000 francs de divers et imprévus. Quant à l'emplacement de cette classe sous le préau, il indique que la classe dédiée aux travaux manuels n'a pas de vitrage. Sans compter que c'est un projet qui a été fait en accord avec le

corps enseignant, de savoir s'il était imaginable de pouvoir enseigner en ce lieu. L'accès est aussi possible par le biais d'un ascenseur qui descend jusqu'au sous-sol. Une petite rampe qui permet de sortir sous le préau existe et permettrait d'accéder sans trop de difficulté à cette salle. Concernant l'aspect lumineux, en se rendant personnellement sur le chantier une fois par semaine maintenant, il se rend compte que la lumière est présente et que cette question ne sera pas améliorée si le hangar à vélos du B8 est utilisé. Car ce hangar n'est lui aussi pas dans une position au niveau de l'apport de lumière qui est forcément bonne. Il comprend que c'est un dossier qu'il sera nécessaire d'étudier dans le détail.

Par rapport aux petites questions techniques sur le revêtement en verre de l'ascenseur notamment, il explique que ce bâtiment B8 possède une certaine qualité architecturale. L'idée est de pouvoir réaliser quelque chose de cohérent avec cette façade. Les grosses inquiétudes qu'avait l'ingénieur par rapport à cela, c'est la construction d'un bloc béton sur la partie nord de ce bâtiment qui ne serait très certainement pas acceptée par les services de l'État et aussi de par la différence de coût, qui est d'environ 40'000 francs entre une structure béton et une structure en verre. Une structure en verre est beaucoup plus légère. L'ascenseur est légèrement décalé pour des raisons techniques, d'emplacement du sous-sol et d'accès depuis le rez-de-chaussée. Au sujet de la cour, il rappelle que ce collège dispose de quelque 1'300 m² entre la cour nord de 900 m² et la cour sud de 400 m². À l'époque, en 2016, un premier projet de réorganisation et de création d'une cour a été étudié et estimé à 110'000 francs ! Juste pour réorganiser une cour.

Il est favorable à créer quelque chose de bien au B8 si c'est la volonté du Conseil général. Des améliorations et des réflexions doivent être réalisées, comme supprimer le mur qui est en sud et utiliser l'espace public, la gestion des places de parc aussi pour les enseignants qui sont situées dans ce secteur. Il faudra trouver des solutions pour que les riverains puissent accéder tout en disposant d'une zone piétonne, pour que les enfants qui traversent sur le passage puissent accéder au collège en toute sécurité. Si un projet est imaginé à cet emplacement, il faudra revoir également l'espace général du domaine public alentour. Ces questions ont déjà été soulevées dans le cadre du Groupe circulation. Il y a trois ans, il a déjà été imaginé de fermer cette route, sans savoir comment le concrétiser. Si maintenant le projet doit s'étoffer au niveau du B8, il sera dès lors nécessaire de prendre en considération cet aspect urbanistique, avec la volonté de permettre aux élèves d'accéder de façon plus facile à la partie nord du collège. Concernant la cour nord, il faudra très certainement enlever l'herbe car sinon des problèmes d'utilisation seront rencontrés. Quand 60 élèves vont sur du gazon, puis rentrent dans les locaux juste après, cela devient compliqué pour les services de conciergerie.

Il faudra prendre en compte ces surcoûts, avoir une vision globale au niveau du bâtiment en lui-même. Quant au hangar, ce dernier est utilisé en partie pour les vélos et en partie pour l'intendance des bâtiments et les besoins de la conciergerie et également en partie pour les enseignants. Il relève qu'il n'y a pas de passage entre les deux bâtiments, donc une solution devra aussi être trouvée pour les raccordements au chauffage. Le remplacement de la chaudière devra être étudié. Le chauffage à distance sur Fleurier est certes en développement, mais il n'est pas encore là. Dans les échéances à disposition, soit 2025, il faudra très certainement mettre quelque chose en attendant.

Il faudra également déterminer si la hauteur du bâtiment sur cette partie de hangar à vélo peut être augmentée. Mais de nouveau il s'agit là de considérations environnementales et dépendent de ces fameuses normes ISOS qui nous contraignent dans le développement de ce bâtiment. En effet, il aurait été plus simple de créer une aile supplémentaire afin de tout regrouper, mais ce n'était pas forcément réalisable à l'époque.

Pour ces raisons qu'il vient d'indiquer et s'il y a vraiment une volonté de refaire un projet, cela sera entrepris. À son sens, ce qui est important de savoir, ce sont les raisons de ce refus. Si c'est seulement l'aspect financier ou si c'est aussi un problème organisationnel, puis un problème technique au niveau du bâtiment sous le préau. Il indique que des problèmes techniques seront également rencontrés au B8 bien entendu, avec le hangar qui est à la limite d'une autre propriété, dans une situation encaissée entre une autre maison. Donc au niveau de la lumière il n'y en aura pas beaucoup plus, mais le Conseil communal peut travailler sur cette alternative. Il rappelle que le Conseil communal, dans le cadre de ce regroupement du demi-cycle 7-8, a travaillé sur deux ou trois éléments à Fleurier, sur une option à Couvet. Plusieurs emplacements ont déjà été imaginés, mais il reprendra bien volontiers la réflexion. En tout cas, M. Fatton est encore là quelques mois et il reprendra bien volontiers le dossier pour essayer d'apporter un nouveau projet à présenter aux nouvelles autorités. Il espère avoir répondu à l'ensemble des questions techniques.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, en présence d'un amendement des groupes POP et PS comme rapporté ci-devant. Cet amendement n'est pas combattu, ni par le Conseil communal. Le président le considère donc comme accepté. Il passe finalement à l'examen de détail des deux arrêtés distincts ainsi créés, puis à leur vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 740'000 francs pour la réalisation de travaux sur le bâtiment scolaire B8 en vue de la réunification du demi-cycle 7-8, tel que rapporté ci-devant. Il y a une abstention.

C'est par 20 NON, contre 5 OUI que le Conseil général refuse le crédit de 585'000 francs pour la réalisation de travaux sur le bâtiment scolaire Longereuse en vue de la réunification du demi-cycle 7-8, tel que rapporté ci-devant. Il y a 6 abstentions.

6. Classement de la motion interpartis visant à la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) rappelle tout d'abord que lors de la séance du 21 mars 2022, une motion du Conseil général était acceptée pour la création d'un plan climat communal. La motion donne normalement un délai d'un an pour être traitée. Il était revenu lors de la séance du 20 mars 2023 pour expliquer la situation et avait proposé de revenir avec un rapport classant la motion ultérieurement. Le voici deux ans après, avec la réponse transmise aujourd'hui dans ce dossier. Il souhaite donner quelques rapides explications. Cette motion demandait l'établissement d'un plan climat. Dans le même temps, la commune a travaillé à un plan communal des énergies qui était une demande cantonale, selon un modèle de rapport du canton. La commune avait quasi fini ce plan communal des énergies. Dans l'intervalle, à quinze jours près, le Grand Conseil modifiait les objectifs de réduction de CO₂ à l'échelle du canton d'un objectif de 2050 réduit à un objectif de 2040 pour atteindre la neutralité carbone, soit zéro émission nette. Notre plan communal des énergies avait donc été retoqué par le chef du DDTE. Le travail de fond avait été fait. Tout ce travail avait été présenté à trois commissions : la Commission de gestion et des finances, la Commission d'urbanisme, d'énergie et de développement durable et la Commission des travaux publics. Les cinq fiches qui constituaient ce plan communal des énergies avaient été présentées, notamment la cinquième qui demandait l'engagement d'un délégué à l'énergie pour mettre en œuvre ces mesures. Ces trois commissions ont préavisé favorablement ces cinq fiches de mesures et notamment l'engagement d'un délégué à l'énergie. Ce dernier a pris ses fonctions le 1^{er} août 2023. Il fonctionne maintenant très bien. Il prend en main toutes les problématiques énergétiques pour la commune, donc c'est déjà une grande satisfaction.

M. Sivignon remercie encore les commissions d'avoir préavisé favorablement cet engagement. Dans le même temps, le Canton a avancé avec son objectif de zéro émission nette à 2040. Il a même établi un modèle de rapport pour un plan climat, pour un plan communal des énergies et du climat. Donc, un volet climat a été rajouté au modèle de rapport cantonal à destination des communes, et le Conseil communal, suite à l'acceptation de la motion, a décidé de formaliser la politique climatique communale selon ce nouveau modèle de rapport cantonal. C'est ce travail qui a été demandé à notre mandataire. En complément de la modification des objectifs énergétiques, le volet climat a été rajouté et c'est ce travail qui est en train d'être fait sur le modèle du rapport cantonal et qui s'appuie aussi sur le modèle de la Confédération. À cela, la commune va donc s'assurer que le modèle proposé par le canton répond bien aussi à la motion du Conseil général. Et tout ce travail est en train d'être fait maintenant. Et lorsque son contenu sera disponible, ce rapport sera soumis bien évidemment aux commissions compétentes pour ensuite présenter le bilan au Conseil général. À ce stade, soit deux ans après la motion, le Conseil communal considère qu'une grande partie du chemin a été réalisée pour répondre à la motion et que la partie restante, c'est-à-dire ce plan communal des énergies et du climat, répondra pleinement aux

objectifs de cette motion. C'est pourquoi, le Conseil communal propose donc ce soir de classer cette motion.

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. Nicolas BÉRANECK (PS) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste est ravi de l'avancement de cet important projet pour l'avenir de notre commune. Initiée par le groupe socialiste rejoint par la majorité des groupes de cette Assemblée, cette motion avait été largement acceptée en mars 2022. Ce plan climat pour la Commune de Val-de-Travers représente un pas important dans la bonne direction et nous saluons les efforts déjà déployés par le Conseil communal dans la préparation du plan communal des énergies et du plan climat communal.*

Nous nous réjouissons de découvrir les mesures proposées par ce futur plan climat communal. Le groupe socialiste est convaincu qu'il conviendra de les mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Quelques remarques cependant : il est essentiel de garder à l'esprit que le principe de comptabilité des émissions selon leur origine géographique signifie que nous travaillons à la réduction seulement d'un tiers des émissions moyennes. Les deux autres tiers étant émis à l'étranger.

Et il est important de rappeler ici, que les émissions provenant des usines notamment en Asie et du transport mondial sont largement dues à la consommation sans fin des pays occidentaux. Cela souligne l'importance de viser une politique de réduction de la consommation, en garantissant une durée de vie bien plus longue aux objets et en instaurant des obligations de réparabilité.

La question de la mobilité sera également centrale. S'il est évident que se passer de voiture est plus contraignant à Val-de-Travers qu'au plein centre de Neuchâtel, nous devons impérativement trouver des solutions pour réduire la pollution due aux transports motorisés individuels.

Nous comprenons la priorisation proposée par le Conseil communal, mais nous tenons à souligner que l'obtention du label « Cité de l'énergie » aurait permis une analyse indépendante, offrant ainsi une perspective intéressante sur nos efforts et notre progression. Cela aurait peut-être aussi permis d'échanger des idées avec des communes d'autres cantons.

Nous acceptons à l'unanimité le classement de cette motion. Nous formulons le souhait que le plan soit terminé, ou du moins suffisamment avancé, pour pouvoir servir de colonne vertébrale au prochain programme de législation.

En conclusion, nous nous réjouissons de découvrir ces plans et de les voir déployer leurs effets dans notre commune. »

M. BOVARD (POP) indique que le rapport du Conseil communal paraissant très clair, il semble inutile pour le POP de tenir la jambe plus longtemps à l'Assemblée pour lui faire comprendre que son groupe acceptera le classement de cette motion sans autre forme de procès.

Mme BARBEY-WEBER (UDC) relève que le groupe UDC acceptera le classement de la motion.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le classement de la motion interpartis visant à la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, tel que présenté par le Conseil communal.

7. Communications du Conseil communal

Pas de communication.

8. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP au sujet du « profil » de Val-de-Travers

Dans l'édition du 24 février d'Arcinfo et dans celle du 28 du Courrier, il est question des slogans des diverses régions de notre Canton. Pour Val-de-Travers, c'est « Qualités naturelles » qui avait été choisi et a été conservé. Si ce slogan colle bien à notre région, nous regrettons que, si on se réfère aux articles de presse, Val-de-Travers existe principalement à travers le Creux du Van et l'absinthe. C'est tout de même un peu réducteur de résumer notre région à un site certes magnifique et protégé visité par des hordes de touristes piétinant la flore fragile et dérangerant la faune et à un apéritif, même devenu mythique suite à son interdiction pendant presque un siècle.

N'avons-nous pas comme Val-de-Ruz, une agriculture durable, une riche économie de proximité et un tissu associatif dense ? La qualité de nos milieux artistiques, de notre horlogerie et de notre urbanisme est-elle moins intéressante que celle des Montagnes ? Enfin, nos entreprises sont-elles vraiment moins innovantes que celles du Littoral ?

Il est difficile de profiler notre région qui souffre d'un déficit d'image et est encore pour certaines personnes mal informées une « réserve d'Indiens ». En résumant notre district à une promenade et un apéro, voilà qui risque de renforcer les clichés et ne nous semble pas porteur.

Nous aimerions entendre le Conseil communal à ce sujet et qu'il nous explique comment ces axes ont été choisis.

Le président laisse la parole à l'auteur de cette interpellation pour son développement s'il le souhaite.

M. VAUCHER (POP) souhaite simplement ajouter, puisqu'il semble que cette interpellation est déjà assez dense, que son groupe est très attentif à la manière dont notre région a été présentée dans la presse. Il pense qu'il ne faut pas présenter une image d'une région périphérique, composée de gens qui vivent dans la campagne ! Des gens contents parce qu'ils ont une belle promenade et un apéro ! Le groupe POP trouve, notamment en regard des associations ou de la vie sociétale du Val-de-Ruz, que Val-de-Travers n'a rien à lui envier par exemple. En effet, Val-de-Travers a aussi une vie associative et des entreprises innovantes. Il pense que l'image donnée par la presse était que Val-de-Travers était un peu des gentils sauvages... Le groupe POP aimerait bien que cela ne soit pas cette image qui soit véhiculée.

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Vu qu'il est encore tôt, je vais faire une longue réponse ! Le Conseil communal remercie le groupe POP pour cette interpellation qui permet de mettre en avant les accords de positionnements stratégiques (APS) qui ont été signés en 2017 entre chaque région (donc les Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz, Neuchâtel Littoral et Val-de-Travers) et le Conseil d'Etat puis reconduits en 2020 sous cette forme. En 2024, ces APS ont été réunis dans un unique document liant toutes les régions ensemble avec le Canton.*

Pour mémoire, les APS identifient les atouts majeurs et définissent les objectifs de développement des quatre grandes régions du canton. L'objectif central d'une telle démarche est de valoriser le rôle de chaque région et d'aligner les actions des acteurs publics et privés pour intensifier leur rayonnement et stimuler leur développement, dans une perspective de complémentarité. Ce rassemblement des forces doit permettre au canton et à ses régions de mieux faire connaître leurs atouts-phares au-delà des frontières cantonales.

Dans les APS de 2017, le positionnement de notre région a été conçu selon trois axes : le premier concernant un cadre de vie vert, naturel et préservé, qui n'a pas empêché un développement économique et industriel harmonieux, conférant à la région un paysage unique et de qualité ; le deuxième autour du Creux du Van, un site touristique unique, et carte de visite du Val-de-Travers, atout majeur pour le rayonnement du secteur touristique qui s'est développé dans toute la région ; et le troisième au sujet de

l'absinthe, mythe vecteur d'identité et emblème régional qui fait référence au patrimoine gastronomique, culturel, historique, touristique et économique.

En complément de ces axes s'articulent ensuite des vecteurs de rayonnement et un slogan que le POP a justement rappelé « Qualités naturelles ». Puis viennent les objectifs de développement qui sont les suivants :

- *Développer l'économie touristique en s'appuyant sur les thèmes du Creux du Van et de l'absinthe,*
- *Assurer le rythme quadriennal de Môtiers Art en Plein air,*
- *Mettre en place une stratégie active de renforcement de l'attractivité résidentielle,*
- *Offrir des possibilités d'installation attractives pour les entreprises,*
- *Renforcer la circulation des richesses en favorisant la consommation locale de biens et de services,*
- *Renforcer les liens partenariaux de la région et ses acteurs avec les structures de formation post-obligatoire et de formation pour adultes,*
- *Assumer un engagement fort de la région dans le développement de la dynamique transfrontalière,*
- *Communiquer activement sur le positionnement de la marque Val-de-Travers, au sein et hors de la région.*

Concernant les deux derniers axes (soit le Creux du Van et l'absinthe), il est bon à ce stade de rappeler qu'ils constituent des USP (Unique Selling Proposition) qui permettent à notre région de se démarquer clairement de ses « concurrentes ». Si beaucoup de régions de l'Arc jurassien, dont le Val-de-Travers, sont connues par leur savoir-faire horloger, seule notre région peut se targuer d'être le berceau de l'absinthe, qui doit être vu comme un élément culturel et patrimonial et pas uniquement comme le compagnon des apéritifs.

De même, si de nombreuses autres régions de Suisse et d'ailleurs ont un patrimoine naturel qui vaut le détour, la Nature a offert le Creux du Van à notre région – en gardant toutefois en tête que son cirque est sur le territoire de La Grande Béroche...

En 2024, c'est donc tout naturellement que notre région a signé la nouvelle version des APS en conservant ces axes majeurs en y ajoutant trois mesures-phares pour la période 2024-2028 que sont la revalorisation des locaux industriels, dont le site Dubied au premier chef, la réflexion quant à l'avenir de la station Robella-Chasseron et le renforcement du concept : le Val-de-Travers, une destination touristique en réseau.

Il ne veut évidemment pas dire que notre région, et a fortiori notre commune, ne va se consacrer qu'aux apéritifs et à la randonnée. Toutes les parties prenantes sont essentielles que ce soit les entreprises, les associations, le monde agricole, les petits commerces, und so weiter und so fort, et les autorités communales font le nécessaire pour que tous trouvent leur place.

Toutefois, dans le monde brutal du marketing territorial, avoir deux atouts dans la manche comme le sont le Creux du Van et l'absinthe est plutôt favorable à notre région pour éveiller l'intérêt à l'extérieur et se démarquer à l'échelle cantonale, romande voire suisse. Et entre nous, quelle autre région du canton est autant connue que le Val-de-Travers au niveau marketing ? Nous pouvons vous l'assurer, de nombreuses autres collectivités publiques nous envient notre place dans ce domaine.

Finalement, nous pouvons quand même regretter que les médias aient réduit la signature de l'accord unique à quelques clichés alors que dans notre cas par exemple, la « renaissance » du site Dubied est un projet central pour les années à venir. »

Le président laisse donc la parole à l'auteur de cette interpellation qui dispose d'une minute pour donner son indice de satisfaction.

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe est satisfait de cette réponse. Le POP est heureux de voir que, effectivement, c'est plutôt les médias qui avaient réduit à peau de chagrin tous les atouts de notre région !

Les points à l'ordre du jour sont épuisés, mais pas le temps qui est imparti. Avant de clore cette séance, le président tient à relever que M. Christophe Calame a assisté à sa toute dernière séance du Conseil général en sa qualité de conseiller communal. C'est pourquoi, au nom du Conseil général, il tient à le remercier de son engagement en faveur de notre commune ces dernières années : « *Votre maîtrise des dossiers et votre détermination à aller jusqu'au bout de ces derniers ont été agréablement conjuguées par votre grande aptitude au dialogue et à la collégialité. La Commune de Val-de-Travers prend congé aujourd'hui de votre expertise en exprimant sa gratitude pour les services rendus et vous souhaite plein succès dans vos futures activités.* »

Le président cède ensuite la parole aux groupes s'ils souhaitent s'exprimer.

M. Florian DREYER (PLR) fait l'intervention suivante : « *Monsieur le Président du Conseil communal, Monsieur le chef du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement, cher Christophe, permets-moi ce jour d'utiliser le tutoiement pour ma prise de parole, car cette petite allocution s'adresse tant au conseiller communal qu'au père de famille que je connais déjà depuis un certain temps. Un temps où mon père était radical, et toi, libéral, ça pose un peu le cadre comme ça ! Le 23 janvier 2017, tu as été élu au sein du Conseil communal, puis réélu le 27 novembre 2020 après avoir terminé deuxième élu de la commune à une soixantaine de voix de notre conseiller d'Etat. Ce score canon était un signe clair de la confiance témoignée par la population pour tout le travail effectué avec un grand professionnalisme. En effet, depuis le 1^{er} mars 2017, date de ton entrée en fonction, tu n'auras cessé de donner le meilleur de toi-même en défendant chacun de tes projets. Tel un lion défendant son butin de chasse ou devrais-je dire comme un Butteran défendant TBRC. Tu auras durant tes un peu plus de sept ans dans notre exécutif fait ce qui te semblait le plus juste pour ton dicastère. Tu n'as pas eu peur de nous présenter des projets pharaoniques ! Ta force de persuasion ainsi que ton esprit rassembleur auront permis de souvent faire passer ces projets.*

Ton dévouement pour la région n'est plus à démontrer. Ton engagement associatif témoigne de ton attachement à ton village de Buttes, avec notamment tes fonctions au sein de TBRC, de l'association de développement de la Robella ainsi que l'association Sauver la Robella qui démontre ta volonté toujours affichée de développer et pérenniser notre vie associative. Ton engagement au sein du Somnambus prouve ton envie de toujours soutenir notre jeunesse. Ce don de ton temps t'aura largement permis de te faire apprécier à juste titre, car tu auras ramené un bon nombre de Vallonniers, jeunes et moins jeunes qui étaient, disons un peu fatigués ! D'ailleurs je pense que tu devais envoyer des emails depuis ton bus car j'ai eu reçu des emails à des horaires disons un peu décalés. Dernier en date, la nuit passée à 3h42, tu avais vraiment le chic pour optimiser tes plannings ! Je pourrais encore citer un grand nombre de tes implications bénévoles pour notre population, mais de peur d'en oublier, je ne vais pas me lancer dans cet exercice périlleux. Si j'étais égoïste, je te dirais que le PLR perd un représentant admirable. Si j'étais réaliste, je te dirais que la Commune de Val-de-Travers perd un excellent conseiller communal. En étant altruiste, je vais simplement te dire que notre collectivité perd un de ses piliers ! Excusez-moi du peu, mais au vu de ce que tu as fait durant tes années de service, je me permets d'utiliser ce superlatif.

Pour l'anecdote, je jouais au foot avec le fils de Christophe et déjà en ce temps-là, Christophe était toujours le papa cool au bord du terrain, celui qui remontait le moral des troupes quand on était mauvais ou celui qui savait nous féliciter suite à une bonne prestation. C'était toujours sympa de boire un verre avec lui à la buvette. À présent, on ne boit plus un minéral, mais c'est toujours agréable d'échanger avec toi. Monsieur le conseiller communal, au nom du groupe libéral-radical, je me permets de te remercier sincèrement pour la personne que tu es et pour tout ce que tu as accompli pour notre collectivité. J'estime qu'il est également nécessaire de remercier chaleureusement ton épouse et tes enfants qui ont su te soutenir, durant tes années de service. Nous sommes tout de même conscients que le poste de conseiller communal et particulièrement de ton dicastère ne doit pas être rose tous les jours. Cher Christophe, je te souhaite bon vent ! Que la réussite qui t'a accompagné durant ces presque deux législatures te suive dans ta fonction future. Monsieur Calame, ce soir, nous prenons congé de toi, non sans émotion, mais avec la certitude que tu as vaillamment accompli les tâches. Merci pour tout. Merci Christophe ! »

Mme BARBEY-WEBER (UDC) prend la parole à son tour : *« Cher Christophe, te voici au terme d'un engagement intense pour notre commune, prêt à partir vers de nouveaux défis professionnels. C'est une page qui se tourne, une autre qui s'écrit. Dans nos divergences, nous avons su travailler ensemble lorsque les affaires l'ont exigé et l'UDC salue ta détermination et tes qualités qui ont su briller au sein du collège exécutif.*

Nous espérons que tu sauras faire preuve d'autant d'obligeance que tu as su en faire lors de l'exercice de tes fonctions de conseiller communal. Monsieur le conseiller communal, cher Christophe : bien à toi et merci ! »

M. MARGOT (PS) s'exprime en ces termes : *« Après notre camarade Frédéric Mairy, c'est donc à ton tour de te tenir devant nous ce soir pour la dernière fois, pour marquer la fin d'un chapitre et faire tes adieux à cette enceinte du Conseil communal de Val-de-Travers.*

Christophe, permets-nous de saisir cette occasion pour t'exprimer toute notre gratitude pour ton engagement sans faille tout au long de ces années. Ta présence ici a été marquée par ton engagement à servir la communauté et à faire avancer les intérêts de nos concitoyens. Au service du Val-de-Travers au travers de ton poste de conseiller général puis au poste de conseiller communal, mais également au travers de ton poste de président de l'association du Somnambus. Et je me permets ici de dire qu'étant un client assez assidu de cette navette nocturne, tu as mon admiration pour la patience que cela nécessite parfois face à des clients pas toujours les plus sobres, ainsi que pour le nombre d'heures de sommeil sacrifiées pour permettre aux jeunes – et cela a également été mentionné, souvent aux moins jeunes – de rentrer chez eux en toute sécurité.

Nous garderons le souvenir d'un conseiller communal très actif pour les écoles et prolifique en crédits votés, en témoignent les nombreux projets ambitieux en cours de développement dans ce domaine. Mais cela ne devrait guère nous étonner, en tant que fils d'institutrice, tu savais bien évidemment de qui tenir !

Au nom de tout le groupe socialiste, je tiens à te remercier sincèrement, cher Christophe, pour ta collaboration fructueuse et ton attitude constructive, même dans les débats les plus animés. Ton expérience va nous manquer, mais nous savons que tu vas continuer à apporter ton expertise dans ton nouveau poste au canton.

Que cette nouvelle page qui se tourne te réserve le meilleur. Merci, Christophe, et bon vent pour tes futures aventures. »

M. VAUCHER (POP) fait l'intervention suivante : *« Monsieur le conseiller communal, cher Christophe, la population du Val-de-Travers aura certainement maintes occasions de regretter ton départ. Tu as été et tu as fait preuve d'un engagement sans faille. Tu as cru à l'école comme tu as, comme tu crois aux enfants et crois à la mission dont tu t'étais chargée. Cette foi en la jeunesse et dans le développement de notre région était absolument admirable. J'ai eu le plaisir et le privilège de pouvoir collaborer aussi plus étroitement avec toi. Et chaque fois dans une idée toujours de dialogue et de mieux pour notre jeunesse. Et ça, je t'en remercie du fond du cœur. Tu as été une locomotive. Je pense que tu seras aussi une locomotive là où tu vas aller travailler et dans tes nouvelles missions où on a besoin de gens comme toi. Encore un immense merci ! »*

M. SIVIGNON (cc), en tant que vice-président du Conseil communal, c'est à lui que revient le rôle de prononcer quelques mots pour marquer la dernière séance du Conseil général de Christophe Calame, président du Conseil communal : *« En effet, tu as annoncé ton départ pour la fin du mois d'avril et je vais quand même nuancer les propos précédents. Sauf coup de théâtre et convocation exceptionnelle, il y aurait encore le temps d'avoir un Conseil général, ormalement, nous ne siégerons plus d'ici la fin du mois de mai, mais on ne sait jamais. Ton implication politique remonte à plus de vingt ans. En 2004, tu présidais la commission scolaire de l'ancienne commune de Buttes jusqu'à ce que tu sois élu au Conseil communal en 2007, poste que tu as occupé jusqu'à la fusion des communes. Tu as finalement été élu au Conseil communal de la commune fusionnée il y a un peu plus de sept ans. Sept ans au cours desquels tu t'es pleinement engagé pour l'école et les structures d'accueil, sans pour autant négliger ton engagement extra politique, comme cela vient d'être rappelé par le groupe PLR notamment. Tu as fait la première partie de ta carrière dans l'industrie électronique et nous nous étions même côtoyés quelques mois dans*

une entreprise môtisane avant que tu ne prennes tes fonctions. Et tu vas maintenant continuer ta carrière dans le prolongement de tes activités au Conseil communal, au service de la collectivité, dans le milieu de l'accueil de l'enfance. Tu le sais, ton départ est regretté et ce sera un vrai défi pour ton ou ta successeur d'arriver à mettre autant d'implication à la tâche que ce que toi tu as fait.

Cette opportunité professionnelle, il est logique que tu la saisisse ! Il est légitime que tu puisses faire évoluer ta vie professionnelle. Ce poste se présentait maintenant. Il n'aurait plus été là à la fin de la législature et il est vraiment légitime que tu en profites maintenant. Au-delà de ta carrière, il est probablement bénéfique aussi pour la société que des anciens conseillers communaux arrivent à poursuivre une carrière professionnelle après leurs mandats. Cela encouragera peut-être aussi de très bons candidats à se présenter aux prochaines élections. L'exposition du poste de conseiller communal peut parfois freiner ceux qui ont des carrières toutes tracées dans le secteur privé. Mais comme d'autres avant toi, tu démontres que le poste de conseiller communal à Val-de-Travers permet aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives et c'est à mon sens très important.

Je me tourne à présent vers le Conseil général. À maintenant seulement six semaines des élections, il n'y aura pas d'élection complémentaire. Votre autorité avec ces nouveaux élus décidera de la prochaine composition du Conseil communal dans la séance de constitution du 13 mai 2024. Et ce nouveau conseil prendra ses fonctions au 1^{er} juillet prochain. Mais je ne doute pas que le téléphone des nouveaux entrants vibrera déjà de nombreuses fois pour des affaires communales entre le 13 mai et le 1^{er} juillet. La fonction de conseiller communal se moque bien des dates et des heures. J'en ai fini avec ces quelques mots et au nom du Conseil communal, je te souhaite encore Christophe, le meilleur pour la suite de ta carrière et pour ta vie familiale ! Merci pour tout ! »

M. CALAME (cc) prend la parole en ces termes : *« Vous me connaissez, je ne suis pas un adepte des superbes discours avec citations et autres. Moi, c'est toujours mon franc-parler qui fonctionne. J'aimerais surtout dire merci à tout le monde, principalement à mes collègues du Conseil communal. Sept ans, j'ai énormément appris à l'exercice de cette fonction. Comme l'a dit Éric, je viens du privé, donc l'école, - oui, un petit peu de commission scolaire – et à l'époque on était bien loin de ce qu'on fait aujourd'hui à l'école quand on la gérait avec des miliciens. Structures d'accueil, je n'ai jamais mis mes enfants, ni en crèche, ni en parascolaire, donc il a vraiment fallu débarquer ! Et puis là, on en apprend vraiment beaucoup. Je pense que Sarah va pouvoir vous le dire très rapidement que nos collègues, quand on arrive à ce poste, sont clés pour nous expliquer ce travail. Il n'y a pas de formation, il n'y a pas de moyens, il n'y a pas de formation pour être conseiller communal. Donc, mes remerciements vont aux collègues autour de cette table ici, mais aussi aux anciens qui nous ont quittés. J'ai eu énormément de plaisir à travailler avec chacun d'eux. C'est vrai que là vous avez dit beaucoup de choses, c'est un peu dans l'émotion quand même que je vais tâcher de retrouver les quelques trucs que je voulais dire.*

C'est vrai qu'en sept ans, il y a eu des grands projets. Je vous ai fait dépenser beaucoup de sous, il est vrai ! Mais enfin vraiment, il y en a un qui n'a pas pu démarrer de ces projets. J'espère que mon collègue Fatton arrivera encore à le faire démarrer avant que lui il n'arrête. Mais en tout cas, pour les six semaines qui me restent, je n'y crois plus de voir un clou planté à Môtiers au parascolaire, ces grands projets...

Comme l'a dit Éric, c'est l'opportunité qui est arrivée, ceux qui ont dit que j'avais jeté l'opprobre sur la Commune de Val-de-Travers, qu'ils se rassurent. J'ai été engagé le 27 janvier. C'est la date où j'ai appris que j'étais pris dans un processus qui durait depuis plus de six mois et on m'a demandé de ne même pas avertir le Conseil communal. Donc celui-ci l'a appris le vendredi à 12h le jour où est sorti le communiqué de presse. Merci au Chancelier pour sa discrétion et sa disponibilité à bricoler ce communiqué de presse en si peu de temps pour qu'il puisse paraître avec les informations nécessaires. J'avais prévu de faire plus que sept ans, c'est sûr. Je voulais lancer ces projets, je voulais couper les rubans. Je n'arriverai pas à les couper, mais d'autres les couperont pour moi. Je suis quasiment certain qu'ils m'inviteront aux inaugurations ! Et puis si on ne m'y invite pas, je suis sûr que mes collaborateurs le feront.

Et puis je pense que la partie qui va vraiment manquer, ce sont mes équipes ! Quelqu'un a parlé d'altruiste, d'altruisme ? Florian, je crois que c'est un terme qui me caractérise. Mes équipes vont me manquer. Elles ont été là depuis le début. Ce n'est pas simple d'avoir des équipes qui doivent expliquer leur métier, son métier, à leur patron quelque part. Parce que comme je l'ai dit avant, vous arrivez à l'école, vous n'êtes ni enseignant, ni directeur - oui, ma maman était enseignante, Emile - mais voilà, on a tous été à l'école, cela ne nous transforme pas tous en directeur d'école, c'est certain, ça se saurait ! Donc elles m'ont aidé depuis

